



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 35231

Texte de la question

M. Laurent Garcia interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la campagne hivernale de vaccination contre la grippe saisonnière. Si les efforts actuels portent avant tout sur la gestion de l'épidémie de coronavirus, la grippe saisonnière, en 2020 encore, apporte son lot de tragédies, notamment chez les personnes les plus vulnérables. Cette maladie ajoute d'autant plus de complications à la situation sanitaire actuelle qu'elle présente certains symptômes similaires à la covid-19. Le nombre d'hospitalisations imputables à cette maladie chaque année ne peut pas non plus être ignoré alors que la tension hospitalière actuelle est forte. Or, depuis le début de la campagne de vaccination en octobre 2020, la presse régionale fait état d'une pénurie notable de doses de vaccin. Les listes d'attente pour l'obtention d'un vaccin en pharmacie sont en effet très longues et, aujourd'hui encore, de nombreuses personnes, pourtant prioritaires, s'exposent à cette maladie infectieuse sans vaccination. Le nombre de vaccins commandés semble insuffisant par rapport à une demande croissante des personnes à risque, qui cette année font face à des difficultés sans précédent. Il lui demande donc quelles mesures il met en œuvre pour satisfaire les demandes dans ce domaine des personnes vulnérables alors que la campagne de vaccination devrait s'achever fin janvier 2021.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été prioritaires. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Garcia](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35231

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9410

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423